

L'autre résultat, c'est que les sociétés indépendantes qui ne sont pas aussi bien pourvues en capitaux que les multinationales se sont aperçues qu'elles avaient plus de mal à emprunter des banques et sur le marché financier. Ce sont là les sociétés que le programme de canadienisation du gouvernement était censé aider. Elles sortent des capitaux du pays parce que l'environnement économique est loin d'être aussi favorable au Canada qu'aux États-Unis, le pays où il leur est le plus facile d'investir ces capitaux. Le rendement net de la production de gaz naturel est de cinq à six fois supérieur aux États-Unis. Le gouvernement américain n'a pas encore abrogé sa réglementation sur le prix du gaz naturel; s'il le faisait, la différence s'en trouverait encore accrue.

Le Programme énergétique national poursuit entre autres objectifs la canadienisation, or, cette taxe nuit aux sociétés qu'on était censé aider. Cela met bien en évidence l'opposition qui existe entre les objectifs du programme et son incidence réelle. Nous avons maintes fois répété que nous approuvions les objectifs du programme. Nous les estimons valables et nous les approuvons, mais ils ne sont pas réalisables du fait de la politique fiscale. Je vais démontrer qu'une autre mesure a les mêmes effets, tout à l'heure quand nous en serons à la taxe sur la production.

C'est principalement cette taxe qui a conduit dans une impasse les négociations que les deux niveaux de gouvernement menaient en vue de conclure un accord général sur le prix du pétrole et du gaz naturel. Si nous ne sortons pas bientôt de cette impasse, les super-projets, ceux des sables bitumineux et de Cold Lake, seront annulés; le projet d'expansion Syncrude sera retardé pendant des années ou peut-être même annulé; nous deviendrons de plus en plus tributaires du pétrole importé de pays comme le Mexique et d'autres plus instables, comme ceux du Moyen-Orient; la réalisation de notre objectif global qui est l'autosuffisance en matière d'énergie s'en trouvera retardée. J'y reviendrai lorsque nous en serons à la taxe sur la production.

● (1700)

Il faut à tout prix que le gouvernement supprime la taxe sur le gaz naturel et sur les liquides extraits du gaz naturel si nous voulons en arriver à une formule raisonnable, et à une entente globale acceptée de toutes les régions du pays, et non pas seulement de la rue Booth. Il importe que lors des négociations qui auront lieu entre les deux paliers de gouvernement, l'ontienne compte de ce point.

Je crois savoir que le gouvernement de l'Alberta a envoyé une lettre, ou peut-être un télégramme, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), l'invitant à supprimer la taxe sur le gaz naturel et la taxe à la production tant que les négociations n'auront pas pris fin. J'ai demandé au ministre d'État pourquoi il n'avait pas tenu compte de cette demande, surtout qu'on en est rendu au point le plus critique des négociations et plus particulièrement que la Cour suprême décidait justement hier de la légalité ou de l'illégalité de cette taxe. Je me demande si la Chambre devrait même discuter d'une mesure déclarée illégale et encore moins voter là-dessus, mais malheureusement c'est le gouvernement qui nous a placés dans cette position.

### *Taxe d'accise*

Je conclus mes observations sur ce point, monsieur l'Orateur. J'ai clairement expliqué pourquoi nous nous opposons à cette taxe. D'autres collègues de mon parti aborderont d'autres éléments relatifs à cette question. J'exhorte le gouvernement à sérieusement envisager l'amendement que nous avons proposé et à abandonner la taxe en question.

**M. Cullen:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) invoque le Règlement à propos des autres motions qu'on a groupées aux fins de débat. Est-ce exact?

**M. Cullen:** Oui, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** Je vais trancher la question ainsi qu'un autre problème soulevé particulièrement par la motion n° 38 du député et la motion parrainée par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) qui n'est pas des nôtres en ce moment. Peut-être l'un de ses collègues prendra-t-il note de ce que je vais dire.

Tout d'abord, quand j'ai signalé à la Chambre que nous allions étudier les motions nos 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, et 43, je n'ai pas jugé nécessaire de donner les noms des parrains. Aux fins de la procédure, si les députés le préfèrent, je le ferai. Je crois comprendre que chacune de ces motions sera discutée, et notamment celle du député de Sarnia-Lambton.

J'ai un deuxième problème. Étant donné la décision de M<sup>me</sup> le Président relativement aux motions nos 38 et 39, je ne sais pas au juste si, dans l'éventualité où la Chambre reporterait la mise aux voix de la motion n° 36, je devrais mettre les motions nos 37 et 38 aux voix. Qu'il y ait ou non mise aux voix, je ne pense pas que les députés de Kamloops-Shuswap ou de Sarnia-Lambton en soient lésés, car j'estime que, la Chambre en ayant ordonné ainsi hier, ces motions devraient être mises aux voix de nouveau ce soir.

Si l'un ou l'autre de ces députés fait bien comprendre à la présidence que cette décision ne les satisfait pas pour quelque raison, je puis leur assurer qu'ils ont le droit de faire mettre leurs motions aux voix immédiatement et, que la motion n° 36 soit adoptée ou rejetée, je pourrais ensuite demander à la Chambre de se prononcer sur les motions nos 37 et 38, s'ils estiment que leurs droits s'en trouveraient mieux protégés.

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, l'inquiétude que j'ai exprimée à la présidence venait de ce que je croyais que ces motions étaient groupées et qu'il fallait les mettre aux voix; nous pourrions les débattre, puis procéder aux votes au moment opportun. S'il arrivait que les motions 36 et 37 ne soient pas adoptées, la présidence pourrait alors passer immédiatement à la motion n° 38. Si elles étaient adoptées, de toute évidence, ma motion perdrait sa raison d'être, parce qu'il n'y aurait plus d'article à amender. Je pensais que la présidence devrait d'abord présenter les motions, en nommant les motionnaires, pour les mettre en discussion à la Chambre, et qu'ensuite on procéderait au vote de la façon ordinaire. Mais je m'en remets à vous, monsieur l'Orateur, pourvu que je puisse prendre la parole sur ma motion à cette étape.